

CORMONDRÈCHE Peu avant un concert qui s'annonce enflammé, le point sur les activités ouvertes au public dans les murs du château de Cormondrèche. Une quête de mécénat est en cours.

Les défis d'un lieu de culture vivante

FRÉDÉRIC MÉRAT

Pour vivre la vie de château, il faut parfois se montrer créatif. Cheville ouvrière du château de Cormondrèche, Anne Aymone de Chambrier a des projets plein l'établi. Elle nous a reçu avant un prochain concert dans les murs de la bâtisse en mains familiales depuis 300 ans.

Les «concerts du château» ont démarré en septembre dernier: «Nous sommes partis avec trois fois rien et nous avons rencontré beaucoup de succès. Nous espérons continuer à organiser des activités culturelles dans ce lieu», explique la fille des propriétaires. C'est que rien n'est assuré, tandis que l'opulence appartient au passé. L'entretien du château et du parc nécessite des travaux constants et onéreux, «c'est complètement flippant.»

Galerie et jazz

Un chantier est d'ailleurs en cours dans l'ancien pressoir du château, utilisé jusqu'en 1920. Il est voué à se muer en galerie d'art. Une première exposition doit être vernie le 14 septembre, avec des œuvres du peintre Nicolas Sorel et de la créatrice de bijoux Yvette Fussinger. Des concerts de jazz pourraient aussi être organisés dans cet espace l'an prochain.

Anne Aymone de Chambrier ne peut pas encore boucler la prochaine saison de concerts de musique classique. Celle-ci va dépendre d'un soutien financier externe. Jusqu'ici, les entrées n'ont couvert les cachets que grâce aux efforts consentis par les artistes, «par amitié et pour promouvoir ce lieu de concert.» Alors que la recette d'un vide-grenier avait permis d'acquiescer des chaises pour le public ou de monter un site internet, Anne Aymone de Chambrier envisage un réseau de concerts avec d'autres châteaux de Suisse romande. Et «à moyen terme, je serais très intéressée par des partenariats avec des acteurs locaux: nous pourrions imaginer un opéra en plein air ici».



Surplombant le lac, le château de Cormondrèche et son parc constituent un site de toute beauté. ARCHIVES DAVID MARCHON

violoniste vaudoise Rachel Kolly d'Alba. Les deux s'étaient déjà produits au château en novembre dernier. «Ils ont eu un coup de cœur pour ce lieu», précise Anne Aymone de Chambrier. Le jeu de la musicienne à la chevelure rousse est «transportant, passionné. Son dernier concert à l'auditorium Stravinski à Montreux était plein. En même temps, elle est très accessible.» Cela tombe bien, car au château, le public a la chance de pouvoir échanger avec les artistes autour d'un apéritif.

Châteaux en réseau

Toujours tournée vers l'avenir, Anne Aymone de Chambrier envisage un réseau de concerts avec d'autres châteaux de Suisse romande. Et «à moyen terme, je serais très intéressée par des partenariats avec des acteurs locaux: nous pourrions imaginer un opéra en plein air ici».

Violoniste elle aussi, à côté de son travail à la Confédération dans la gestion de projets dans les pays en développement, peut-être se produira-t-elle au château en

troisième saison... D'ici là, la musique étant une histoire de famille, on peut entendre sa maman à l'Eglise rouge de Neuchâtel, où elle est organiste. ◉

INFO

Deux concerts le dimanche 15 juin: Il reste quelques places pour la représentation de 11h. Une autre est donnée à 18h. Renseignements et réservations: www.chateau-cormondreche.ch ou au 079 348 32 97

TROIS QUESTIONS À...



RACHEL KOLLY D'ALBA
VIOLONISTE

Une soliste à la carrière internationale

Quelle sera la tonalité du récital «Fin de siècle» donné au château?

Le concert sera très varié. C'est un retour à mes premières amours. D'une profondeur et d'une portée étonnante, la sonate de César Franck est un coup de maître. Celle d'Eugène Ysaÿe comporte des moments presque fous. Quant à la Tzigane de Maurice Ravel, elle montre à quel point il était un compositeur méticuleux. Avec la sonate de Franck, on passe de l'agonie à l'espoir en 25 minutes. En tant que violoniste, le plaisir à la jouer est presque physique. Et ça engage souvent l'audience d'une façon très intense.

Que vous inspire le lieu?

C'est un lieu sublime qui, avec ce répertoire, se prête particulièrement bien à la qualité intimiste

qu'on a envie de créer avec le public. Jouer à quelques centimètres du premier rang est un moment intense. J'ai toujours plaisir à jouer dans des lieux historiques.

Parlez-nous de votre instrument, un Stradivarius de 1732...

Il m'avait été prêté par le premier violon de l'orchestre de Toulouse. J'étais absolument amoureuse de cet instrument. Lorsque le soliste en a changé, le propriétaire français s'est rappelé de moi. Il me le prête pour 20 ans. Contrairement à ce que les gens peuvent penser, le Strad' est un instrument relativement facile à jouer, extrêmement bien équilibré. Celui sur lequel je joue est à la fois puissant et très coloré, comme une palette de peintre impressionniste.

JUSTICE

Elle ne pouvait pas prévoir l'attaque de ses trois chiens

Le Tribunal de police, à Neuchâtel, a acquitté hier de la prévention de lésions corporelles par négligence la propriétaire de trois chiens ainsi que sa fille. Cette dernière, majeure, gardait les canidés durant l'absence de ses parents.

Le drame remonte au 10 décembre 2011. Ce jour-là, les trois briards sautent vraisemblablement par-dessus la barrière (1m20 de haut) de leur enclos et attaquent une dame qui se promenait avec un petit chien. Renversée, elle porte des lésions aux mains, aux bras, à la bouche et se fracture deux vertèbres. Après 11 jours d'hospitalisation, la victime portera un corset encore trois mois. Le Ministère public rend une ordonnance de classement contre laquelle la victime recourt. Hier, elle a en outre déposé des conclusions civiles pour un montant de 138 000 francs.

La juge n'a pas pu se prononcer sur ces prétentions-là; ce sera traité par la justice civile. Elle a par contre, sans minimiser les faits admis, acquitté les deux prévenues. L'attaque a bien eu lieu, mais la justice ne peut rien reprocher à la propriétaire des trois chiens ni à sa fille, qui suivent fréquemment des cours de cynologie. L'enclos est conforme (il a ensuite été rehaussé à 1m80 sur ordre du Service vétérinaire) et, surtout, elle ne pouvait pas prévoir que les chiens s'échapperaient, puisque cela ne s'était jamais produit. La fille aussi est acquittée, même si elle n'était pas spécialement attentive aux chiens après les avoir sortis au jardin. La victime a quitté le tribunal en pleurs. ◉ STE



Les briards ne sont pas réputés pour être agressifs. ARCHIVES

NEUCHÂTEL XAMAX La justice analyse toujours les finances du club. Auditions vers la fin de l'été.

Le procès de Chagaev n'aura pas lieu avant 2015

Côté pelouse, Neuchâtel Xamax FCS joue son avenir sportif aujourd'hui en début de soirée à la Maladière et, espérons-le, dans quelques jours à nouveau pour gagner sa place en Première ligue promotion à l'issue du dernier tour des finales de promotion.

Côté Cour, la justice neuchâteloise poursuit toujours son travail d'instruction pour déférer devant un tribunal les anciens président et vice-président de Xamax, Bulat Chagaev et Islam Satujev, suspectés de gestion fautive (qui a débouché sur la faillite de Xamax en janvier 2012) et d'escroquerie (faux dans les titres en présentant une attesta-

tion bancaire maquillée à hauteur de 35 millions de dollars). Un procès qui, contrairement à ce qui était avancé depuis l'an dernier, ne pourra se tenir cette année encore, mais en 2015 plus vraisemblablement.

Les démarches judiciaires se poursuivent selon le rythme défini, précise toutefois le procureur Yanis Callandret: «Nous avons reçu un premier jet du rapport d'analyse financière. Le dossier avance!» Les auditions des deux ex-dirigeants en cause n'est toutefois pas encore à l'ordre du jour. «Il nous reste à analyser des éléments. Les auditions de Messieurs Chagaev et Satujev ne débiteront pas avant la fin de l'été ou



Les investigations autour de la gestion de Bulat Chagaev et d'Islam Satujev se poursuivent. Le procès ne pourra se tenir qu'en 2015. KEYSTONE

le début de cet automne et pourraient durer jusqu'à la fin de l'année», précise Yanis Callandret. Ensuite, les moyens de preuve que les parties peuvent demander à administrer influera sur la date du procès. «Selon une projection raisonnable, les autorités de jugement auront le dossier en mains pour le deuxième semestre 2015.»

Bulat Chagaev n'a plus d'avocat connu. Depuis son expulsion de Suisse, quand la justice neuchâteloise voulait communiquer avec lui, elle adressait ses courriers au siège des entreprises de Chagaev. Et dans le futur? «Nous suivrons la même voie. Nous y verrons plus clair cet automne», conclut le procureur. ◉ STE

TRAINS

Les CFF investissent dans les LED

Au revoir la mécanique, bonjour la technologie. D'ici la fin de l'année prochaine, les CFF remplaceront leurs tableaux à palettes par des tableaux d'affichage LED de grandes dimensions. Pour un montant de 15 millions de francs, quelques 44 tableaux seront posés dans 17 gares de Suisse. Et c'est Neuchâtel qui ouvre le bal. Dès la fin du mois de novembre, un écran LED remplacera les palettes mobiles bleues qui affichent les départs des trains. Il s'agit d'une technologie dynamique, flexible et plus rapide selon le communiqué des CFF. ◉ CPA-COMM